

Barème des Honoraires de TRANSACTION - LOCATION et de GESTION au 1er JUILLET 2020

#### **Honoraires de transaction à la charge de l'Acquéreur :**

**De 0 à 50.000 € : 10 % TTC**  
**De 51.000 € à 150.000 € : 6 % TTC avec un minimum de 8.000 € TTC**  
**De 151.000 € à 700.00 € : 5 % TTC**  
**De 701.000 € et au-delà : 4 % TTC**

**Estimation : 120 € TTC : offre dans le cadre de la régularisation d'un mandat de vente**

## BAUX LOCAUX PROFESSIONNEL- COMMERCIAUX

**Bail dérogatoire : 12,50 % HT du montant des loyers cumulés de la durée du bail à la charge du locataire, avec un minimum de 3.600 €.**

**Bail commercial et professionnel** : 30 % HT du montant des loyers cumulés de la première année à la charge locataire du

**Cession de bail et fonds de commerce : 10 % HT du montant de la cession à la charge de l'acquéreur.**

En cas de délégation de mandat, les taux applicables seront ceux de l'agence détenant le mandat de la session à la charge de l'acte.

**mandat initial. Taux de TVA en vigueur : 20 %**

Cession murs commerciaux : taux en vigueur des honoraires de transaction avec un minimum de 12.000 € TTC à la charge de l'acquéreur

**Baux d'habitation nus et meublés soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 06 juillet 1989**

Gestion		HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements (pour les loyers inférieurs à 700€) à la charge du bailleur		8,33%	10,00%
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements (pour les loyers supérieurs à 700€) à la charge du bailleur		5,00%	6,00%
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées, à la charge du bailleur		/	3,20%
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>			
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué			
	Zone très tendue	10,00 €/M <sup>2</sup>	12,00 €/M <sup>2</sup>
	Zone tendue	8,33 €/M <sup>2</sup>	10,00 €/M <sup>2</sup>
	Zone non tendue	6,67 €/M <sup>2</sup>	8,00 €/M <sup>2</sup>
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué		2,50 €/M <sup>2</sup>	3,00 €/M <sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur		125,00 €	150,00 €
<b>Honoraires de location parking ou garage</b>			
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur		166,67 €	200,00 €
<b>Actes techniques et suivi des travaux</b>			
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)			
jusqu'à 400 € HT		GRATUIT	GRATUIT
de 400 à 1000 € HT		33,33 €	40,00 €
supérieur à 1000 € HT		4,17%	5,00%
<b>Prestations de bureau et administratives</b>			
- Prolongation et annulation congé (Locataire)		41,67 €	50,00 €
- Forfait administratif (Propriétaire)		1,67 €	2,00 €
- Aide à la Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)		100,00 €	120,00 €
- Vacations (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)		70,83 €	85,00 €
- Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire)		10,00 €	12,00 €
- Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier (Propriétaire)		160,00 €	192,00 €
- Frais de déclaration TVA par trimestre (Propriétaire)		25,00 €	30,00 €
- Archivage dossier annuel (Propriétaire)		2,60 €	3,12 €
<b>Prestations de service à la carte</b>			
- Duplicata de quittance		2,50 €	3,00 €
- Duplicata contrat de location		14,17 €	17,00 €
- Duplicata autres documents (Etat des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.)		4,17 €	5,00 €